

## SEANCE DU 4 décembre 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	15	9

L'an deux mille vingt, le 4 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer, sous la présidence de Monsieur Phillippe GAILLOT, Maire,

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
MARQUET Bénédicte  
SIVEC Jean  
OGER Isabelle

IMMER Alain  
MENEHIN Gaël  
VALANCE Bénédicte  
WALLERICH Alain

THILL Céline

LISTE DES ABSENTS :

BRUN Jérôme  
VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine  
REUTER Olivier

GUINDT Philippe  
PEREIRA Julien

Procuration de Philippe GUINDT à Bénédicte MARQUET  
Procuration de Christophe VIEIRA à Gaël MENEHIN  
Procuration de Julien PEREIRA à Philippe GAILLOT  
Procuration de Delphine DEBAILLEUL à Alain IMMER

Objet : 2020 – 524 Indemnité de fonction du 4<sup>ème</sup> adjoint

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu les arrêtés municipaux du 28 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant qu'il a été décidé en début de mandat d'instaurer une indemnité pour les trois premiers adjoints en fonction des délégations du maire et aucune indemnité au 4<sup>ème</sup> adjoint malgré une délégation relative à la gestion et l'entretien des bâtiments communaux ; que l'exercice effectif de ces fonctions entraîne une charge de travail et une charge financière conséquente, notamment en frais de déplacement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec 12 voix pour et une abstention :

- de maintenir le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> adjoints au Maire : 7,13 % de l'indice 1027 pour les communes de 500 à 999 habitants,
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 4<sup>ème</sup> adjoints au Maire à 2,38 % de l'indice 1027 pour les communes de 500 à 999 habitants dès lors que la présente délibération acquiert sa force exécutoire.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités est annexé à la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 05/12/2020

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/12/2020.

Le Maire,

SEANCE DU 4 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 05/12/2020  
 Reçu en préfecture le 07/12/2020  
 Affiché le  
 ID : 057-215700766-20201204-2020\_524-DE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

NOM	FONCTION	TAUX ALLOUE DE L'INDICE 1027	DATE D'EFFET DE L'INDEMNITE
GAILLOT Philippe	Maire	20 %	23/05/2020
MARQUET Bénédicte	1 <sup>er</sup> adjoint	7,13 %	23/05/2020
IMMER Alain	2 <sup>ème</sup> adjoint	7,13 %	23/05/2020
GUINDT Philippe	3 <sup>ème</sup> adjoint	7,13 %	23/05/2020
SIVÉC Jean	4 <sup>ème</sup> adjoint	2,38 %	07/12/2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
 Pour copie conforme.  
 Beyren-lès-Sierck, le 05/12/2020  
 Le Maire :  
**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 05/12/2020

Le Maire,